



# Broyage

## et récupération de broyat

Samedi <b>14 avril</b>	8h30 – 11h30 13h30 – 15h30	Déchèterie de <b>RIQUEWIHR</b>
Samedi <b>21 avril</b>	8h30 – 11h30 13h30 – 15h30	Déchèterie de <b>RIBEAUVILLE</b>

### Pourquoi pratiquer le broyage ?



Car le broyat ne constitue pas un nouveau déchet mais de la **matière organique de qualité, riche et gratuite** que je peux valoriser bénéfiquement (paillage, amendement) dans mon potager, mon jardin ornemental ou mon verger ou indirectement en améliorant mon compostage (matériaux structurants).

« et car de manière générale les matières végétales doivent retourner au sol où elles sont produites ! »

### Pourquoi utiliser le service de broyage de la Communauté de Communes ?



Car le service est gratuit.

Car je contribue à réduire le coût important de traitement des résidus verts ramenés en déchèterie, coût répercuté sur la redevance « ordures ménagères ».

### Quels résidus verts peut-on broyer ?



Uniquement des résidus de taille et d'élagage de **feuillus** (résidus verts interdits : résineux, tontes)

Diamètre maximal : 6 cm

Volume maximal : 6 m<sup>3</sup> (par apport)

#### Conditions :

- Respecter le périmètre et les consignes de sécurité
- Aider si nécessaire au déchargement
- Recharger le cas échéant votre broyat

#### Quelques conseils avant de tailler :

En vue de l'opération de broyage, et avant de tailler, définissez une aire de stockage adaptée puis empilez vos résidus dans le même sens pour faciliter leur chargement pour le transport puis leur déchargement pour le broyage. Séparez les résineux et les branchages d'un diamètre supérieur à 6 cm (à valoriser autrement ou sinon à évacuer en déchèterie)

**Récupération du broyat  
excédentaire ouverte à tous**

(dans la limite de 2 m<sup>3</sup>)

Pour tout conseil ou renseignement :

Service Environnement – Ambassadeur prévention des déchets  
03 89 73 27 22 – environnement3@cc-ribeauville.fr

[www.cc-ribeauville.fr](http://www.cc-ribeauville.fr)



PRÉCURSEUR, POUR VOUS SERVIR